



Service Santé Environnementale de la Somme - Sous-Direction Santé  
Environnementale- Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé  
Environnementale

Dossier suivi par : Antoine RZEZUCHA  
Téléphone : 03 22 97 09 72

Mail : ARS-HDF-SSE80@ars.sante.fr

Amiens, le 25/06/21

## LEVÉE DE L'INTERDICTION DE CONSOMMATION DE L'EAU

<b>DESTINATAIRES :</b> SIAEP D'ORESMAUX AMIENS METROPOLE	
<b>Copie à :</b>	

**Objet :** Retour de l'eau à une qualité satisfaisante.

Le 22/06/21, nous avons été informés de la présence de signes de dégradation bactériologique sur un prélèvement réalisé dans la commune de Fransures entraînant une restriction d'usage de l'eau sur les communes du SIAEP d'Oresmaux et les communes de Saint Sauflieu et Grattepanche.

Suite aux prélèvements de contrôle réalisés le 23/06/21, nous vous informons que les résultats des analyses sont conformes.

La restriction d'usage de l'eau (recommandation de non-consommation) peut donc être levée sur les communes du SIAEP d'Oresmaux et les communes de Saint Sauflieu et Grattepanche.

Afin de garantir une sécurité optimale pour la santé des habitants de votre commune, l'ARS Hauts-de-France recommande et insiste sur le fait que le traitement de désinfection de l'eau distribuée devra garantir une teneur en chlore libre de 0,1 mg/l jusqu'au robinet de l'abonné le plus éloigné sur le réseau.

Pour le Directeur Général et par délégation,  
Le responsable du service santé environnement  
de la Somme

Jérôme VEYRET